

**COMMISSARIAT GENERAL**

**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**

**DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL**

**RESUME DU RAPPORT DU CONTRÔLE FISCAL**  
*EXERCICE 2023*

**Janvier 2024**

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	2
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	2
1. Introduction.....	3
2. La gestion des activités de contrôle fiscal .....	3
3. Aperçu des performances sur les activités de contrôle fiscal .....	4
4. Conclusion et perspectives .....	6

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2022 et 2023.....	4
Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2023.....	5
Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2023 .....	5

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CI</b>	Commissariat des Impôts
<b>CSP</b>	Contrôle sur Pièces
<b>DARSE</b>	Division Analyse Risques et Suivi-Evaluation
<b>DCF</b>	Direction du Contrôle Fiscal
<b>DGE</b>	Direction des Grandes Entreprises
<b>DLFC</b>	Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux
<b>DME</b>	Direction des Moyennes Entreprises
<b>DOFG</b>	Direction des Opérations Fiscales du Golfe
<b>DOFAN</b>	Direction des Opérations Fiscales D'Agoè-Nyvé
<b>DOFR</b>	Direction des Opérations Fiscales des Régions
<b>GUDEF</b>	Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
<b>OTR</b>	Office Togolais des Recettes

## 1. Introduction

L'Office Togolais des Recettes (OTR) vise à être un acteur moderne et performant dans la mobilisation des recettes fiscales, garantissant ainsi l'autofinancement des besoins nationaux. Dans cette optique, l'OTR a entrepris des réformes majeures pour améliorer le climat des affaires et rendre l'économie togolaise plus attractive. Le système fiscal déclaratif auto-liquidé a été mis en place pour renforcer les relations de confiance entre les contribuables et l'Office, avec un contrôle fiscal destiné à assurer l'équité fiscale et le paiement du juste impôt.

La Direction du Contrôle Fiscal (DCF), responsable du pilotage des missions de contrôle fiscal, s'engage à suivre minutieusement l'ensemble des missions de contrôle. Parmi ses objectifs principaux, on trouve :

- Objectifs de données : Acquérir des données historiques et en rechercher de nouvelles pour garantir un contrôle fiscal efficace.
- Objectifs de qualité de service : Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables grâce à des vérificateurs compétents.
- Objectifs d'équité fiscale : Assurer le paiement du juste impôt par tous les contribuables.
- Objectifs pédagogiques : Fournir des recommandations et des formations fiscales aux contribuables suite aux missions de contrôle.

L'année 2023 a poursuivi les efforts initiés en 2022, notamment en ce qui concerne la reprise du contrôle sur place après la suspension due à la pandémie de COVID-19, ainsi que la lutte pour la disponibilité des données historiques relatives aux missions de contrôle fiscal.

Le présent rapport présente d'abord la gestion des activités du contrôle fiscal, puis évalue la performance globale des activités de contrôle fiscal, avant de donner un aperçu des perspectives de la direction pour la gestion des missions de contrôle fiscal à l'avenir.

## 2. La gestion des activités de contrôle fiscal

La gestion de l'activité de contrôle fiscal présente une certaine divergence avec les orientations des directions opérationnelles du Commissariat des Impôts (CI), notamment en ce qui concerne la programmation des missions de contrôle fiscal annuelles. En effet, les missions de contrôle sont orientées à travers des analyses de risques réalisées à deux niveaux distincts : un premier niveau au sein des directions opérationnelles et un second niveau à la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), notamment via la section Analyse des Risques. Les directions opérationnelles du CI comprennent :

- Direction des Grandes Entreprises (DGE) ;
- Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;

- Direction des Opérations Fiscales du Golfe (DOFG) ;
- Direction des Opérations Fiscales d'Agoè-Nyvé (DOFAN)
- Direction des Opérations Fiscales des Régions (DOFR).

Ces directions sont organisées en fonction de la localisation géographique des contribuables et de leur capacité productive. Elles sont structurées autour de plusieurs services, chacun ayant une mission bien définie : le service de vérification, qui se charge du contrôle des contribuables, et la section de gestion des contribuables, qui assure la gestion administrative et fiscale. Par ailleurs, chaque service comprend également une section de recouvrement, chargée de suivre le recouvrement des recettes fiscales.

Ainsi, bien que les directions opérationnelles aient un rôle central dans la gestion et la vérification des dossiers, c'est la DCF qui centralise et affine les analyses de risques, permettant de garantir une coordination efficace et une priorisation des missions de contrôle fiscal.

### 3. Aperçu des performances sur les activités de contrôle fiscal

Les activités de contrôle fiscal de l'Office togolais des recettes s'articulent autour de l'exercice du droit de communication, des recoupements d'informations et des différentes vérifications (CSP, VP, VG). Ces mécanismes visent à garantir la fiabilité et l'exactitude des déclarations fiscales des contribuables. L'Office a intensifié ces efforts, augmentant le nombre d'avis de passage de 574 en 2022 à 643 en 2023. Les données sollicitées dans 92,1% des avis de passage émis ont pu être collectées. Ce taux est de 100% au niveau des banques.

**Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2022 et 2023**

DROIT DE COMMUNICATION	EMISSION DES AVIS DE PASSAGE		DONNEES COLLECTEES	
	TOTAL	DONT BANQUES	TOTAL	DONT BANQUES
<b>2022</b>	574	347	482	347
<b>2023</b>	643	433	592	433
<b>Variation 2023/2022</b>	<b>12,0%</b>	<b>24,8%</b>	<b>22,8%</b>	<b>24,8%</b>

Source : OTR

Au total, 605 demandes de recoupements ont été reçues et traitées. Les investigations sur les soupçons de fraude ont concerné 65 dossiers. Les résultats de ces investigations ont révélé 54 cas de fraudes avérées et 11 investigations infructueuses.

S'agissant de la couverture des contrôles externes, les taux au niveau de la DGE et de la DME sont respectivement de 34,0% et 15,2%.

**Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2023**

DIRECTIONS	NOMBRE DE CONTRIBUABLES ACTIFS VERIFIABLES	NOMBRE DE CONTRÔLES ENGAGES	TAUX DE COUVERTURE
DGE	409	139	34,0%
DME	1 966	298	15,2%
DOF DAGL	41 028	697	1,7%
DOFR	12 664	560	4,4%
<b>TOTAL</b>	<b>56 067</b>	<b>1 694</b>	<b>3,0%</b>

Source : OTR

En matière de contrôles, les résultats obtenus traduisent l'efficacité et les défis des différentes actions engagées. Ainsi, pour les contrôles externes, 2 259 dossiers ont été programmés, parmi lesquels 1 694 ont été effectivement engagés et 1 358 ont donné lieu à des notifications. Ces performances se traduisent par un taux d'engagement de 75,0 %, un taux de notification de 60,1 %, et un taux de mise en recouvrement de 60,4 %.

En ce qui concerne les contrôles sur pièces (CSP), l'intégralité des 1 552 dossiers programmés a été traitée, avec un taux de notification de 100 %. Toutefois, le taux de mise en recouvrement s'est établi à 49,4 %, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer le recouvrement effectif des montants notifiés.

**Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2023**

TYPE DE CONTROLE	DOSSIERS PROGRAMMES	DOSSIERS LANCES	TAUX D'EXECUTION	DOSSIERS NOTIFIES	TAUX DE NOTIFICATION	AMR	TAUX DE MISE EN RECOUVREMENT
VG	2 239	1 674	74,8%	1 338	59,8%	813	60,8%
VP	20	20	100,0%	20	100,0%	7	35,0%
TOTAL (CE)	2 259	1 694	75,0%	1 358	60,1%	820	60,4%
CSP	1 552	1 552	100,0%	1 552	100,0%	767	49,4%
<b>TOTAL (CI)</b>	<b>3 811</b>	<b>3 246</b>	<b>85,2%</b>	<b>2 910</b>	<b>76,4%</b>	<b>1 587</b>	<b>54,5%</b>

Source : OTR

Enfin, au titre de l'opérationnalisation du GUDEF, le processus a connu des avancées notables. Il s'agit notamment de la mise en production de la plateforme électronique du GUDEF le 01/02/2023 et l'organisation des séances de formation des utilisateurs de la plateforme. Au total, 149 agents de l'OTR (dont 30 formateurs des formateurs), 2 165 contribuables et 516 prestataires de visa ont été formés à l'utilisation de la plateforme. Cette nouvelle plateforme a permis de collecter des liasses fiscales des entités rattachées à la DGE et à la DME. Les taux de dépôt

électronique des états financiers au titre de l'exercice 2022, effectué en 2023 à la DGE, au CIME2 et au CIME1 sont respectivement de 94,4%, 86,5% et 93,6%. Bien que non obligatoire pour les contribuables relevant de la DOFDAGL et de la DOFR, 122 entités de ces directions ont effectué le dépôt de leurs états financiers au GUDEF.

#### **4. Conclusion et perspectives**

En conclusion, les résultats obtenus dans le cadre des contrôles fiscaux traduisent des avancées significatives, notamment dans l'engagement des dossiers de contrôle externe et la couverture complète des contrôles sur pièces. Ces performances témoignent de l'efficacité des processus instaurés et de l'implication des équipes dans l'exécution des missions. Cependant, les taux de notification et de mise en recouvrement, bien qu'encourageants, révèlent des marges d'amélioration, particulièrement en ce qui concerne l'effectivité du recouvrement des montants notifiés.

Pour remédier à ces insuffisances, il est impératif de renforcer les capacités des vérificateurs et des services de recouvrement, tout en optimisant les outils d'analyse de risque pour mieux cibler les contribuables à fort potentiel fiscal. Une meilleure coordination entre les directions opérationnelles et la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), associée à des formations continues et à l'amélioration des échanges d'informations avec les tiers, pourrait également contribuer à une mobilisation plus efficace des recettes. En outre, l'intégration de solutions numériques avancées, telle que l'automatisation des analyses, pourrait accélérer les processus et accroître leur fiabilité.

L'ambition de l'Office reste de consolider ces acquis tout en relevant les défis pour assurer une meilleure équité fiscale et une mobilisation optimale des ressources nécessaires au financement des besoins nationaux